

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2024**  
~~~~~

BAFA 2024 EN INTERNAT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 mars 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

Mme Josette CUTANDA à M. Daniel JAUDON, M. Xavier PEYRAUD à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. José MARTINEZ à M. Jean-Claude CROS, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, M. Thibaut BARRAL à M. David CABLAT, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 1
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté n°2023-10-DRCL – 0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire en faveur de la jeunesse ;

VU la délibération n° 3301 du 29 janvier 2024 relative au contrat d'engagement du jeune stagiaire BAFA et à la bourse correspondante ;

CONSIDERANT que le BAFA répond aux objectifs de politique d'emploi des jeunes et d'insertion professionnelle,

CONSIDERANT l'intérêt porté par les jeunes pour les formations BAFA,

CONSIDERANT que les ALSH sont en demande d'animateurs qualifiés,

CONSIDERANT que l'internat pour la formation BAFA répond à l'objectif du bien vivre ensemble et de la vie en collectivité,

CONSIDERANT que l'internat offre un meilleur apprentissage, en permettant aux jeunes des temps de travail personnel élargi et un approfondissement des fondamentaux,

CONSIDERANT que le stage de base de 9 jours est prévu pour un groupe de 15 à 20 jeunes,

CONSIDERANT que ce projet estimé à 5 880 € TTC est éligible au financement du conseil départemental,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés dont un ne prend pas part au vote (Mme Nicole MORERE),

- d'approuver l'organisation d'un stage BAFA en internat tel que décrit ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution d'une subvention, dans la limite des 80% de financement,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel précité,
- d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3468
Publication le 26/03/2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 26/03/2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240325-16492-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement prévisionnel
BAFA en internat 2024

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Prestations repas	3 000 €	51%	Département de l'Hérault	3 000 €	51%
Hébergement	2 880 €	49%			
			PART FINANCEURS	3 000 €	51%
			PART AUTOFINANCEMENT	2 880 €	49%
TOTAL TTC	5 880 €	100%	TOTAL TTC	5 880 €	100%